

NEXANS MAROC

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams
Siège social à Casablanca 20630 – Bd Ahl Loughlam, Sidi Moumen
R.C. Casablanca 7545

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 25 juin, à 11 heures trente minutes,

Les actionnaires de la Société NEXANS MAROC se sont réunis au Siège Social de la société en Assemblée Générale Ordinaire, suivant convocation faite par le conseil d'administration par lettre adressée à chacun des actionnaires titulaires d'actions nominatives en date du 24 mai 2019 et avis inséré dans le journal d'annonces légales « Finances News » en date du 23 mai 2019 et au Bulletin de la cote.

Les commissaires aux comptes ont été dûment convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 23 mai 2019.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

M. Benjamin Fitoussi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par :

- NEXANS PARTICIPATIONS, représentée par Mme Magali VALAT, et
- MR BOUJEMAA DARY

les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre d'actions et ayant accepté ces fonctions.

Le Président et les scrutateurs désignent comme secrétaire M. Karim BENNIS qui accepte.

Le bureau étant régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau qui permet de constater que l'assemblée réunit 11 actionnaires présents ou représentés, possédant 1.899.224 actions sur les 2.243.520 actions composant le capital social.

Le quorum légal requis pour l'examen des points figurant à l'ordre du jour étant ainsi atteint, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Affectation du résultat,
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
4. Ratification de la cooptation de trois administrateurs,
5. Fixation et mise en paiement des jetons de présence,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Sur le bureau sont déposées et mises à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes :

- 1) Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires titulaires d'actions nominatives en date du 24 mai 2019 ;
- 2) Copie de l'avis de convocation inséré dans un journal d'annonces légales « Finances New» du 23 mai 2019 et du Bulletin de la cote ;
- 3) Une copie et l'accusé de réception de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes en date du 24 mai 2019 ;
- 4) Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ;
- 5) Le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- 6) Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- 7) Le tableau des filiales et participations ;
- 8) Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et leur rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 56 de la loi 17/95 du 30 août 1996 ;
- 9) Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2018 ;
- 10) La liste des actionnaires nominatifs ;
- 11) La liste des administrateurs ;
- 12) La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 13) Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- 14) Les statuts de la société.

Les documents et renseignements visés par la législation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux.

Sur invitation du Président, il est donné lecture de l'ordre du jour, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17/95 du 30 août 1996.

Puis le Président ouvre la séance des questions/réponses.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de 11.138.522,69 dirhams.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 2

L'exercice 2018 faisant apparaître un bénéfice de 11.138.522,69 DH, il est proposé par le Conseil d'administration de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	11.138.522,69 DH
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	<u>238.247.327,42 DH</u>
Total	249.385.850,11 DH
AFFECTATION	
Dividende	8.974.080,00 DH
Report à nouveau	<u>240.411.770,11 DH</u>
Total	249.385.850,11 DH

Ce dividende brut, ainsi fixé à 4,00 dirhams par action, sera mis en paiement à compter du **25 juillet 2019**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 3

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve ledit rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

	Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
2.1	1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %
2.2						
2.3						
2.4						
2.5						
2.6						
2.7						
2.8						

RESOLUTION N° 4

Après avoir constaté la démission de M. Benchaaboun, de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Mme. Laure Hurbin en remplacement de M. Benchaaboun, démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

	Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
	1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 5

Après avoir constaté la démission de M. Badré, de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de M. Ali Fassi Fihri en remplacement de M. Badré, démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

	Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
	1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 6

Après avoir constaté la démission de M. Tazi, de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de M. Olivier Cheveau en remplacement de M. Tazi, démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 7

L'Assemblée générale fixe, pour l'exercice 2019, le montant des jetons de présence à allouer globalement au Conseil d'administration, qui en décidera la répartition entre ses membres, à la somme de 405.000 Dirhams.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

RESOLUTION N° 8

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
1899224	0	0	1899224	1899224	84.65 %

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 12h heures. 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Benjamin FITOUSSI

1^{er} Scrutateur

Magali VALAT

2^{ème} Scrutateur

Mr Boujemaa DARY

Le Secrétaire

Karim BENNIS